



CR de l'Audience au rectorat du 16 juin 2021 :

Objectif de l'audience demandée par SUD Educ 31-65 : Situation des enseignant.es contractuel.les dans l'Académie (paiement des mois de juillet et août, retards dans la signature des contrats et le paiement des salaires, respect des contrats, contestation d'un rapport d'inspection...).

Nous étions 3 camarades de SUD Educ 31-65.

Nos Interlocuteurs : Hervé Bouquet, secrétaire général de la haute-garonne et Manuel Poujols (directeur adjoint DPE5). Ces 2 personnes sont rattachées aux questions concernant le 1er degré. Ce n'étaient donc pas les Interlocuteurs les plus appropriés, le nombre de cas concernés concernant essentiellement des collègues du 2nd degré qui relèvent de la DPE4. Ils prétendent que c'est nous qui nous sommes trompé.es dans la demande. Nous répondons que nous avons adressé la demande au recteur et à la DPE (mais que le recteur, on ne le voit jamais...). *1er cafouillage*

Le secrétaire général a été particulièrement désagréable et méprisant, faisant de l'ironie et semblant vouloir évacuer rapidement nos questions. On a du lui demander de changer de ton. *2ème cafouillage.*

Ce que nous avons porté :

1 - le paiement des enseignant·es contractuel·es sur les mois d'été

Constats : beaucoup se retrouvent avec des contrats qui se terminent juste avant et doivent faire appel à Pôle Emploi pour se faire rémunérer, cela arrive même pendant les vacances scolaires situées pendant l'année.

Arguments :

- Textes de loi disent que si un·e agent·e a été recruté·e en septembre pour un besoin couvrant l'année scolaire, alors son contrat doit s'arrêter à la veille de l'année scolaire suivante (31/08). Or ce n'est pas le cas en général dans l'académie de Toulouse.

2 situations données en exemple :

- Pour une collègue appelée pour remplacer un titulaire démissionnaire le 17 septembre, donc sur un poste devenu vacant, il ne devrait y avoir aucun souci pour prolonger pendant les congés d'été. Problème : le rectorat a fait trainer la signature du contrat jusqu'au 6 octobre. Volontairement ?

- remplacement d'1 collègue en arrêt, le remplacement est renouvelé dès que l'arrêt maladie l'est aussi. Le problème qui se pose est quand la/le collègue en arrêt revient juste avant les congés, voire pendant les congés, le contrat de remplacement, et par là même le traitement prend fin. Ici, il y a contradiction avec ce que disent les textes, et cette contradiction se retrouvait dans les propos de nos interlocuteurs.

- L'académie de Toulouse a un fonctionnement qui désavantage beaucoup les contractuel·les à ce niveau, mais d'autres académies semblent fonctionner différemment. Donc c'est possible.

À plusieurs reprises, quand nous avons fait part de ces situations, les interlocuteurs faisaient semblant de partager nos constats mais nous opposaient des contraintes budgétaires ou techniques : "nous ne pouvons rien faire, cela dépend du ministère", jusqu'à nous assurer que de leur côté, ils faisaient remonter le même type de préoccupation que nous (dialogue de gestion, dont le contenu

devrait être disponible dans les CR des CTA (Comités Techniques Académiques). SUD Educ n'a pas d'élu.es donc n'y siège pas. Hypocrisie ou sincérité ?

2 - Autres problèmes :

- Nous avons également soulevé les problèmes de retards dans la signature des contrats et le paiement des salaires.

- Difficulté de renouvellement de contrats, d'une année sur l'autre pour un même poste sur lequel le collègue ne revient pas. On a argumenté sur la stabilité des équipes. On nous a renvoyé des contraintes techniques encore une fois.

- Nous avons fait part d'une situation d'inspection abusive contestable et contestée : inspection après 2 seulement

Nos interlocuteurs ont pris note et nous ont demandé si on avait des revendications. Nous avons répondu oui :

- titularisation des contractuel.les
- paiement des mois de juillet-août
- signature des contrats en temps et en heure
- paiement des salaires en temps et en heures
- maintien des contractuel.les sur un même remplacement d'une année sur l'autre pour la stabilité des équipes.

On a demandé un retour (sans illusion..).

La suite : trouver au moins une faille juridique dans le fonctionnement du rectorat sur le paiement des vacances d'été pour lui faire changer sa politique.